
JOURNAL GÉNÉRAL DE FRANCE.

Du Jeudi 28 Juin 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Hambourg, le 19 juin.

De toutes les puissances qu'implorent les Polonais contre la Russie, on croit que l'Angleterre est la seule disposée à les soutenir. Des lettres de Pétersbourg rapportent que l'envoyé d'Angleterre s'est expliqué assez clairement à ce sujet. L'armement de Porstmouth, dont on commence à soupçonner le but, sert à confirmer cette nouvelle si heureuse pour la Pologne. Néanmoins les Russes ont commencé les hostilités. Le bruit se répand qu'ils ont été battus près de Tulczin, par le prince Poniatowki. — Le superbe château du comte Potocki a été consumé par les flammes pendant l'action.

Francfort, 18 juin. Il passe continuellement des voitures venant d'Autriche, et allant aux Pays-Bas. Elles sont chargées de toute sorte de munitions. Les ambassadeurs pour le prochain couronnement ont commencé aujourd'hui leurs séances à l'hôtel-de-ville. L'élection aura lieu dans la première quinzaine de juillet. Plusieurs émigrés devoient venir ici; mais le concours des étrangers est si considérable dans le temps de l'élection, que le futur empereur les a priés de commander à leur curiosité et de ne pas s'y rendre. Quoique la consommation des vivres augmente chaque jour, le prix des avoines, seigles, froments, foin est diminué. L'établissement des magasins Prussiens à Hanau a causé une hausse dans les denrées qui ne s'est pas soutenue.

Tournai, 20 juin. Extrait du journal des Pays-Bas. « Il y a eu une affaire près de Courtrai, entre 6000 français et 800 autrichiens, commandés par le colonel Mellius. Les autrichiens, après quelque résistance, se sont retirés dans le meilleur ordre possible. Les français sont donc entrés à Courtrai; mais leur invasion est un piège qui leur étoit tendu. Ils ne sortiront pas de Courtrai comme ils y sont entrés, et leur conquête nous prépare une victoire. »

Mons, 9 juin. « Les français (les volontaires) viennent de miner et de faire sauter le pont de Sambre, construit à grands frais par les états du Hainaut. Leur esprit destructeur se fait déjà sentir dans cette province, avant même qu'ils y aient mis les pieds.

Coblentz, 18 juin. Les préparatifs des puissances se soutiennent avec une vigueur étonnante. L'armement des émigrés sera bientôt complet. Leur cavalerie qui est à-peu-près de six mille hommes est de toute beauté. Elle manœuvre supérieurement. — Il paroît constant que le duc de Brunswic sera généralissime de toutes les troupes combinées, et qu'il aura sous lui le roi de Prusse. Ce monarque a choisi le château de Schonbornlust pour y faire sa résidence. Les princes ont reçu l'assurance que le roi de Naples alloit leur faire passer un secours de 1500 mille francs. Les Russes doivent être rendus à leur destination vers la fin de juillet. Ils feront partie de l'armée des émigrés.

Extrait de la gazette des Pays-Bas, du
21 juin.

« La journée du 11 a coûté au corps, commandé par le malheureux général de Gouvion, en avant de Maubeuge, plus de 600 hommes tués, 300 blessés, et une quarantaine de prisonniers. — Tout le régiment de la Côte-d'or est détruit, puisqu'après l'affaire il n'est resté que quatre-vingt-cinq hommes de ce corps. Le colonel, le lieutenant et tous les officiers de ce régiment sont tués, à l'exception de deux lieutenants, qui ont échappé. De notre côté la perte en hommes tués, blessés ou égarés ne va point à cent. »

Lettre adressée aux véritables royalistes.

O vous ! le soutien de cette superbe monarchie que quatorze siècles ont respectée, que l'abattement ne succède point à la douleur dont votre ame est brisée ! que le spectacle déchirant d'un roi dépouillé des attributs de sa puissance, ne vous décourage point ! détournez vos regards de cette multitude régicide ; couvrez d'un crêpe les événemens horribles qui ont souillé la France entière. Considérez cette généreuse noblesse, qu'un pur amour de la justice a seul armée, et qui est couverte de gloire même avant que de vaincre. Espérez tout de ces magnanimes chefs qui ont fait le serment sacré de périr plutôt que d'abandonner la plus belle des causes. Voyez tous les monarques, à l'envi, s'unir à vous ; oui, le temps de la vengeance est arrivé, et celui où l'on verra renaître le calme et le bonheur n'est pas éloigné. Bientôt vous recueillerez le fruit de vos travaux ; le souvenir du crime sera effacé par le règne de la vertu. Thémis elle-même viendra rendre à nos intègres magistrats des pouvoirs qu'elle n'a jamais voulu leur ravir, et sous l'empire des lois ils en seront les organes.

Ces trésors qui sont aujourd'hui prodigués aux plus viles créatures, ne seront plus désormais dispensés qu'avec une sage économie ; et ce peuple devenu atroce, sera encore l'objet de la sollicitude de celui qui tiendra les rênes d'un gouvernement doux et paisible, d'un gouvernement dont les convulsions n'ont pu que suspendre l'harmonie.

Reposez-vous avec confiance sur ces dignes rejettons des Condés, des Duguesclin. Secondez leurs efforts, et vous parviendrez à relever le plus beau trône de

l'univers. Je vous invoque, ô manes de ce sage Charles V ! dont les malheurs ne purent jamais abattre le courage, et qui cependant eut comme Louis XVI le front couvert du chaperon de la rébellion ! et toi, Henry, l'idole de la France, qu'une valeur intrépide conduisit de victoire en victoire, ton véritable amour pour ton peuple te rendit le modèle des rois, ton exemple en tout admirable est celui que veut suivre ton petit fils ; il a la même cause à soutenir ; *un royaume à reconquérir* : les vœux de toute l'Europe sont pour lui ; non, ses succès ne sont point incertains. Ah ! sujets fidèles, livrez-vous à l'espoir enchanteur, vous touchez enfin au terme de vos maux ! et les liens affreux dans lesquels vous êtes enchaînés, seront rompus par des mains bienfaisantes qui répandront le bonheur et l'abondance où toutes les calamités ont établi leur cruel empire.

Par une Dame abonnée.

J A C O B I N S.

Platitudes du 20 juin, jour de l'insurrection de leurs affidés.

Un membre rend compte de ce qui s'est passé le matin à l'Assemblée nationale. M. Fauchet lit une adresse, dans laquelle il répète toutes les horreurs dites contre M. de la Fayette, dans le sein de l'aimable société. Un frère anonyme annonce qu'il vient de voir le roi couvert d'un bonnet rouge ; que le peuple, en grand nombre, lui crioit sans cesse aux oreilles : *à bas le veto ! sanctionnez les décrets ! vive la nation !* Il fait le détail suivant :

« Je me suis alors approché du roi : sire, lui ai-je dit, votre conduite a excité le peuple contre vous, en voulant traîner le peuple à sa perte, vous vous entraînez vous-même à la vôtre ; vos ennemis ne sont pas à Paris, ils sont à Coblenz ; car quoique vous désiriez encore en ce moment aller auprès d'eux, sachez que s'ils vous tenoient, ils vous assassinoient, au lieu que le peuple ne demande qu'à vous voir heureux, en suivant la ligne de la constitution, et que si vous la suiviez de bonne foi, il vous aimeroit encore ; car, je vous le répète, il auroit du plaisir à vous aimer. Le peuple est mûr pour la révolution, il veut que la constitution marche, que vous sanctionniez les décrets, que vous rappeliez des ministres qui ont sa confiance. Oui, nous main-

tiendrons la constitution, mais il faut qu'elle marche; nous périrons, s'il le faut, pour la défendre, mais alors nous vous entraînerons avec nous dans notre chute. M. Pétion, assez étonné, étoit à côté de moi. Le roi a répondu que jamais il ne sortirait de la ligne de la constitution. Vous nous trompez encore, sire, lui ai-je dit; mais prenez-y garde. Le peuple ne veut pas entendre votre réponse par l'organe de M. Pétion, il la veut de votre bouche. Le peuple crioit toujours, c'est inutile, il nous a trompés, et puis le refrain, à bas le veto! sanctionnez les décrets! vive la nation! Plusieurs messieurs, avec des petites baguettes d'ivoire, couvertes de fleurs de lys, disoient très-poliment, respect à la loi; enfin à force d'honnêteté, on a fait sentir au peuple que le roi demandoit de la réflexion, qu'il y avoit beaucoup de citoyens qui vouloient à leur tour voir le roi. Ceux avec qui j'étois ont filé, et moi avec eux. »

MM. Daubigny et Girault orient qu'on calomnie le peuple. M. Saint-Aubin ajoute que jamais le peuple ne s'est montré plus grand qu'aujourd'hui « La meilleure preuve, dit-il, que je puisse vous en donner, c'est de vous montrer l'arme avec laquelle j'ai fait la police toute la journée. » Ici le bon frère montre à la société une épée d'Arlequin. (On rit à gorge déployée.) M. Marie-Joseph Chenier, secrétaire, lit différentes pièces de la correspondance. Plusieurs honorables membres dénoncent MM. d'Hermigny et Carle, commandans de gendarmerie, qui se préparoient, dans la cour des Tuileries, à repousser les brigands. L'assemblée arrête à l'unanimité que, pour éviter les faux rapports des aristocrates, on fera passer aux sociétés affiliées un récit exact, impartial et fidèle de la journée du 20. On finit la séance par bavarder sur les inconvéniens du veto. (Demain la suite.)

Paris, 27 Juin.

« Le corps municipal, frappé du besoin que doivent avoir les bons citoyens d'une divinité, qui, dans les réjouissances, comme dans les calamités publiques, reçoive leurs hommages et leurs offrandes; se rappelant que le roi avoit posé lui-même la première pierre de son autel, le jour où il vint, avec sa famille, promettre, dans la maison du peuple, de respecter toujours la déclaration des droits de l'homme :

» A arrêté que l'effigie pédestre de Louis

XIV, en bronze, qui n'est pas même un chef-d'œuvre de l'art, se convertirait en canon, et que sur son piédestal, où l'on graverait les époques mémorables de la révolution, s'éleveroit la liberté, qui est la seule idole que doivent avoir les nations éclairées.

— Le conseil général de la commune a prétendu, avec raison, que la statue de Louis XIV étoit une propriété nationale, dont le corps municipal ne pouvoit disposer. Il a en conséquence suspendu l'exécution de l'arrêté.

— Le directoire a répondu à la lettre de M. Pétion qu'il n'accusoit personne nommément; mais qu'après avoir reçu le compte que la municipalité doit lui rendre de sa conduite, il fera son devoir.

— Pierre Manuel a fait un requisitoire contre les administrateurs du département, et contre les chefs de la garde nationale, parce qu'on a fait battre le rappel des troupes dans la journée du lundi, sans ordre de la municipalité.

— Sur 113 notaires qui sont dans Paris, onze seulement ont refusé de recevoir les signatures pour la pétition dont nous avons parlé. L'intrigue a jusqu'ici écarté ces pétitionnaires: si l'assemblée refuse de les entendre, elle sera plus conséquente qu'eux.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance du mardi soir 26 juin.

Dans la séance du matin on a ajouté l'article suivant à ceux que nous avons donné sur le mode de constater l'état civil des citoyens: « La déclaration portera le jour, l'heure et le lieu de la naissance, la désignation du sexe de l'enfant, le prénom (c'est le nom que la philosophie substitue au nom de baptême) qui lui sera donné et qui sera unique, les noms et prénoms des père et mère, leur profession et domicile, les noms, profession et domicile des témoins. »

La séance du soir s'est ouverte à 6 heures et demie, il n'y avoit pas deux cents membres dans la salle. On annonce la copie d'une lettre envoyée au roi. L'ordre du jour, crient quelques voix. Vous ne pouvez pas délibérer, dit M. Merlin, qu'on lise la lettre en attendant. M. le président s'y refuse. Quelques jacobins arrivent et l'on décrète que la lettre sera lue. On s'y plaint du renvoi des ministres patriotes. — M. Servan a eu le patriotisme d'emporter l'argent de la

nation. Murmures et l'ordre du jour. Un vieillard en délire dit qu'il va partir pour la frontière pour combattre son fils, qui est émigré. Applaudi.

Un ex-député se plaint à l'assemblée des factieux qui ont forcé, dans la journée du 20, l'assemblée de les passer en revue, et qui ont violé l'asyle du monarque. On demande l'improbation de la lettre. L'assemblée passe à l'ordre du jour.

Le département de l'Hérault écrit qu'il a ordonné l'enrôlement pour le camp de 20 mille hommes. Nous avons vu, disent ces coupables administrateurs, qu'il n'y avoit pas un moment à perdre, et nous avons bien pensé que la sanction ne seroit pas retardée. — Plusieurs membres demandent que cette conduite soit improuvée. On passe à l'ordre du jour sur cette violation de la loi.

On lit une lettre de Grenoble, en date du 19. On y remarque ces mots : « Louis XVI a renvoyé les ministres patriotes, notre seule espérance. Sommes-nous donc destinés à périr sous les ruines de la constitution ? Nous avons le droit de résister à l'oppression, à la tyrannie. Si Louis XVI s'obstine à combattre le souverain, parlez, législateurs, toute la nation se lèvera, et la constitution à la main, elle déclarera Louis XVI déchu du trône. » — Cette adresse est applaudie à outrance.

Messieurs, s'écrie un membre, c'est le 19 que le veto a été apposé. Comment pouvoit-on l'improver à Grenoble le même jour ? Cette remarque a déconcerté les faiseurs. On renvoie l'adresse au comité de surveillance.

M. Basire dénonce le département de la Somme, pour son adresse au roi. (On l'a vue dans ce journal.) L'assemblée ne rougit pas d'envoyer cette dénonciation au comité des douze.

Seance du mercredi 27 juin.

M. Dubayet est vice-président ; il a eu 274 voix, tandis que M. Lacroix n'en a eu que 240.

Le département de l'Aine (Soissons) déplore les événemens du 20.

On continuoit la discussion sur le mode de constater l'état civil des citoyens, lorsque M. Dubayet a pris la parole pour rendre compte de l'état actuel de nos armées.

— L'armée de Lukner, ou du Nord, est de 39 mille hommes, dont 15 mille dans les garnisons. Elle devoit être de 45 mille, si elle étoit au complet.

L'armée de Lafayette, ou du centre, est de 28 mille hommes, dont 15 mille dans les garnisons. — Elle devoit être de 45 mille hommes.

L'armée de M. Lamorlière, ou du Rhin, est de 38 mille hommes, dont 10 mille dans les garnisons. Au complet 32 mille hommes.

L'armée de M. Montesquiou, ou du Midi, — 35 mille hommes, dont 12 mille dans les garnisons. — Au complet, 40 mille hommes.

Après quelques débats, il a été décrété : « Que le pouvoir exécutif est autorisé à disposer, dès à présent, des troupes de ligne françaises et étrangères, actuellement à Paris, en en donnant avis au corps législatif. »

Nous avons annoncé que M. Lukner se borneroit à la prise de Menin, d'Ypres et de Courtrai. En effet, ce général n'ose plus avancer. Il vient d'envoyer à Paris M. de Valence, son premier aide-de-camp, afin de solliciter des renforts pour son armée. Le bruit court que son avant-garde a été coupée et forcée de se rendre à discrétion. M. Lafayette est également immobile. Achille Duchâtelet, connu par ses principes républicains, a eu le gras de la jambe emporté par un boulet de canon. — Une indignation générale a éclaté dans l'armée de Lukner, lorsqu'on a appris les outrages fait au roi dans la journée du 20.

S P E C T A C L E S.

Du 25 juin.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. Dem. la 1^{re} repré. de la reprise de *Corisandre*, avec des changemens.

THÉÂTRE DE LA NATION. *Cinna*, trag. ; et *la Fausse Agnès*, com.

THÉÂTRE ITALIEN. *Fanchette* ; et *Sargine* ou *l'Elève de l'Amour*.

Pour 155 liv. en assignats ou a 100 liv. en argent, Louis d'or, 15 liv.

L'Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.